

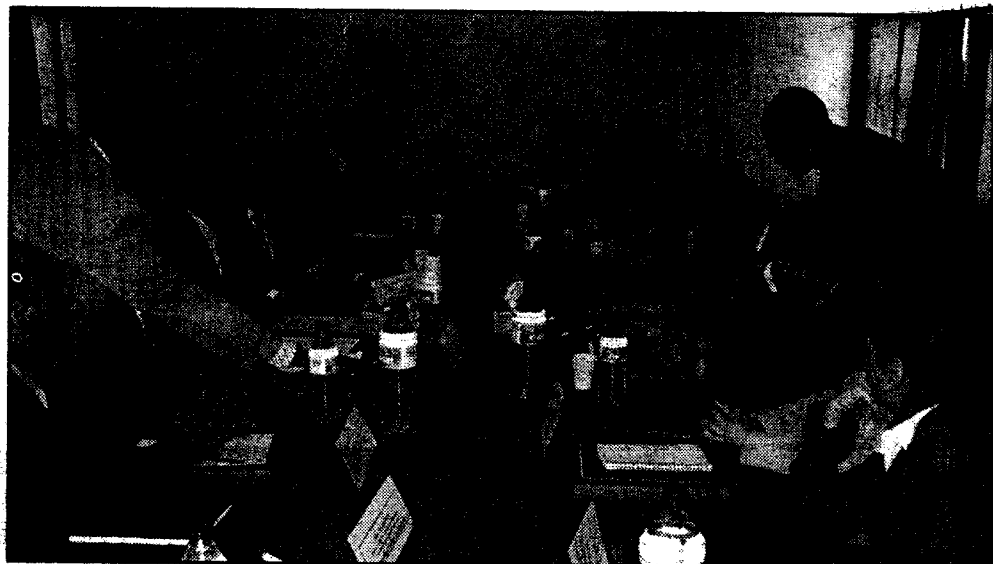
Renforcement de la coopération judiciaire entre les deux pays

L'Espagne appui la mise en place d'un Centre de Conciliation et d'Arbitrage International à Nouakchott

Formation des ressources humaines, échange d'expériences, coopération juridique et judiciaire, lutte contre le terrorisme et le crime transnational organisé ont été au centre de la rencontre entre le ministre de la Justice et son homologue espagnol en visite dans notre pays. Les deux responsables ont signé un procès-verbal dans lequel les deux parties ont convenu d'inclure la coopération en matière de justice dans le cadre de la Commission Mixte de coopération mauritano-espagnole pour consolider des relations déjà fructueuses dans divers domaines.

Ils ont également décidé d'entreprendre des négociations techniques pour la rédaction d'une convention d'entraide judiciaire en matière civile, commerciale et pénal.

LIRE PAGE 3



Séance de travail entre le ministre de la justice et son homologue espagnol

Renforcement de la coopération judiciaire entre les deux pays

Contribution de l'Espagne à la mise en place d'un Centre de Conciliation et d'Arbitrage International à Nouakchott

M. Diabira Bakary, ministre de la Justice a tenu dimanche matin une séance de travail avec son homologue espagnol, M. Juan Fernando Lopez Aguilar, en visite dans notre pays depuis samedi.

La séance de travail qui s'est déroulée en présence des deux délégations mauritanienne et espagnole a été marquée par un échange d'allocutions entre les deux ministres.

Prenant la parole à cette occasion, M. Diabira Bakary a tout d'abord insisté sur les liens d'amitié et de coopération existant entre les deux pays. Il a ajouté que l'histoire commune des deux pays a été marquée par un échange fécond de civilisations tirant sa force de la volonté des deux Etats de renforcer leur coopération. Le ministre a souligné que la Mauritanie, sous la conduite du Président de la République, Son Excellence Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya est décidée à poursuivre son action pour le renforcement de la démocratie, des droits de



du chargé de mission au même ministère.

La rencontre entre les deux ministres a abouti à la signature d'un procès-verbal dans lequel les deux ministres ont décidé d'entreprendre immédiatement des négociations

la lutte contre le phénomène. Cette coopération pourra s'étendre à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment l'immigration illégale.

Les deux ministres ont convenu d'unir leurs efforts pour contribuer ensemble à la mise en œuvre d'un programme de coopération hispano-mauritanienne, dans le domaine juridique et judiciaire entre leurs départements ministériels respectifs.

Les deux parties ont convenu d'inclure la coopération en matière de justice dans le cadre de la commission mixte de coopération hispano-mauritanienne afin de discuter entre autres de l'appui aux infrastructures de base et aux registres locaux de commerce sollicité par la partie mauritanienne.

A l'issue des travaux, les deux parties se sont félicitées de cette rencontre qui s'est déroulée dans une atmosphère cordiale et de compréhension mutuelle.



l'Homme et des libertés individuelles et collectives

M. Diabira Bakary a, en outre, ajouté que les réformes entreprises par le gouvernement du Premier ministre, Maître Sghair Ould M'Bareck ont pour but de renforcer l'appareil judiciaire et de faire régner la sécurité.

Intervenant à son tour, le ministre espagnol de la Justice a émis l'espoir de voir sa visite actuelle contribuer au renforcement des relations d'amitié et de coopération fructueuse existant entre les deux pays. Il a déclaré que les entretiens que les deux parties auront, au cours de cette visite, aboutiront à un accord bilatéral dans le domaine de la justice.

M. Diabira Bakary a reçu hier son homologue espagnol et la délégation qui l'accompagne en présence du secrétaire général du département M. Nemine Ould Mohamed Mahmoud, de l'inspecteur général et

techniques pour la rédaction d'une convention d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale et d'une convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre les deux pays.

Ces deux conventions poseront les jalons d'une solide coopération juridique et judiciaire entre les deux pays qui sera complétée par la négociation d'une convention sur l'extradition et une autre sur le transfèrement des personnes condamnées.

Consciente de l'importance de la sécurité juridique pour les transactions commerciales, la partie espagnole est disposée à contribuer à la mise en place d'un Centre de Conciliation et d'Arbitrage International à Nouakchott.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, les deux ministres ont convenu de renforcer leur coopération judiciaire et de proposer tout moyen tendant au renforcement de